



CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 303 / 2025D/CAPL

Le Président

Papeete, le Jeudi 18 septembre 2025

A

Monsieur Jean-Luc LEMERCIER
Conseiller référendaire à la Cour des Comptes

Objet : Réponse au rapport d'observations définitives de la Chambre Territoriale des Comptes

Monsieur le Président,

La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) a pris connaissance du rapport final de la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) concernant sa gestion. Ce rapport, constitue un exercice essentiel de transparence et de contrôle, auquel notre établissement a apporté sa pleine collaboration. Nous avons transmis en temps utile des observations détaillées, certaines d'entre elles n'ayant pas été retenues dans la version définitive.

Pour autant, nous considérons ce rapport comme une étape constructive : il confirme des points d'amélioration déjà identifiés en interne et nous encourage à poursuivre les réformes engagées depuis la refonte statutaire de 2024. Les recommandations formulées, qu'elles aient été totalement ou partiellement intégrées, contribueront à renforcer notre gouvernance, à moderniser nos outils de gestion et à consolider la confiance de nos partenaires.

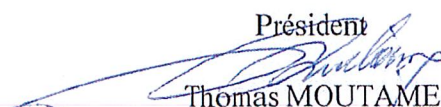
Je souhaite, en tant que Président de la CAPL, souligner la détermination de notre établissement à :

- garantir une gestion rigoureuse et transparente,
- appuyer avec efficacité les filières agricoles et lagonaire,
- affirmer le rôle consulaire renouvelé de la CAPL, au service du secteur primaire polynésien.

Je remercie l'ensemble des agents et des élus pour leur engagement, ainsi que la CTC pour le travail accompli, qui, au-delà du contrôle, alimente notre volonté commune d'amélioration continue.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Président


Thomas MOUTAME

